

délibération :  
D\_2019\_4\_17

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 05 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mars 2019

Présents : 18

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 19

**Objet : Subventions  
communales aux associations  
2019**

**Pouvoirs :**

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame LHOMME Michèle, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2019 de la Commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues. Il rappelle que certaines associations ont bénéficié d'avances de subvention lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

**Après avoir examiné chaque dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ATTRIBUE les subventions 2019 aux associations comme suit :**

<b>Associations communales</b>	<b>Subventions 2019</b>
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIER	300,00 €
AU SON DE LA BOËME	1 000,00 €
BOËME PATRIMOINE	200,00 €
COMITE DE JUMELAGE	250,00 €
COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIER	350,00 €
COMPAGNIE OLIVE DE LUX	500,00 €
COUNTRY CHEYENNE 16	200,00 €
GENERATION BOËME	500,00 €
JUNIOR ASSOCIATION SHAMROCK	500,00 €
LES BADISTES DE LA BOËME	1 500,00 €
M.J.C JULES BERRY	5 000,00 €
SAUVETAGE ANIMALIER LES GRANDS BOIS	500,00 €
SCM ECOLE ELEMENTAIRE	1 295,00 €
SCM ECOLE MATERNELLE	600,00 €
SENTIERS DE BOËME	200,00 €
SPORTING CLUB DE MOUTHIER - FOOT	17 000,00 €
TENNIS CLUB DE MOUTHIER	2 000,00 €
TOURBIERES ET LOISIRS	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 445,00 €</b>

AR PREFECTURE

016-211602362-20190405-D\_2019  
Regu le 11/04/2019

Autres associations	Subventions 2019
KAMBAVENIR	400,00 €
EFFERVESCENTRE	30 746,37 €
LES COMPAGNONS DU VEGETAL	2 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE D'ANGOULÊME ET DE LA CHARENTE	200,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	650,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 996,37 €</b>

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/04/2019, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **11 AVR. 2019**

Le Maire  
Michel CARTERET

